

Le Président

Paris, le 5 mai 2021

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Madame la Maire, Monsieur le Maire,  
Chère collègue, Cher Collègue,

Je vous informe que le quorum réglementaire n'a pas été atteint lors de la séance plénière du 9 février courant, et les délibérations présentées n'ont pu être adoptées, sans pour autant altérer la richesse des débats.

Ainsi, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, il a été convenu que ces délibérations seront soumises à nouveau au vote du comité syndical, et ce, sans condition de quorum, le **mardi 11 mai 2021 à 9h00, en distanciel via la plateforme ZOOM, au lien suivant :**

<https://zoom.us/j/98391236135>

**Lors de votre connexion, merci de bien vouloir préciser  
vos nom, prénom et la collectivité que vous représentez.**

Je vous prie de recevoir, Chères collègues, Chers collègues, l'expression de ma meilleure considération.

**Jean-Philippe GAUTRAIS**  
Maire de Fontenay-sous-Bois

**Nota : Chaque maire ou président(e) peut se faire représenter par un(e) autre élu(e) de sa collectivité ou donner un pouvoir à l'élu(e) d'une autre collectivité.**

Le Président

**COMITÉ SYNDICAL**  
du 11 mai 2021

**ANNEXE**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Madame la Maire, Monsieur le Maire,  
Chère collègue, Cher Collègue,

« Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 9 février 2021, conformément au CGCT, le comité syndical délibérera quel que soit le nombre de membres présents ».

Ce comité syndical aura donc lieu le **mardi 11 mai 2021 à 9h00**.

Pour ce faire, merci de vous connecter à la plateforme ZOOM via le lien suivant :

<https://zoom.us/j/98391236135>

**Lors de votre connexion, merci de bien vouloir préciser  
vos nom, prénom et la collectivité que vous représentez.**

**L'ordre du jour est le suivant :**

- Adoption du compte-rendu du comité syndical du 2 mars 2021
  
- 1. Délibérations budgétaires**
  - 2021-06 Convention de partenariat et de mise à disposition de bureaux avec l'IHEDM
  - 2021-07 Décision modificative n° 1
  
- 2. Feuille de route 2021**
  - Avancement des travaux :
    - Gouvernance institutionnelle, proposition des "Rendez-vous du Forum"
    - Alimentation métropolitaine / restauration collective – présentation du point d'étape par les élu(es) du Groupe de travail
    - A86 et suite des "Routes du futur du Grand Paris"

**Questions diverses**

**Jean-Philippe Gautrais**  
**Maire de Fontenay-sous-Bois**